

refuse, il est institué par Dieu pour être distributeur ; il est condamné à l'être.

Et, en effet, réfléchissez un instant :

Le riche n'est pas ce personnage fantastique des contes des Mille et une Nuits, qui entasse ses lingots dans un édifice merveilleusement orné, qui en repaît ses regards, les respire, s'en engraisse. Il fait frapper ses lingots d'or à la Monnaie, il les jette dans la circulation, il les dépense ou il les place ; c'est-à-dire que, quand il ne les dépense pas lui-même, il charge d'autres plus industriels de les dépenser pour lui. Or, qu'est-ce que dépenser ? C'est prendre ce qu'on a et le donner à celui qui n'a pas. C'est, sous forme de salaires, de prix d'acquisition ou de location, distribuer ce que l'on possède. De telle sorte qu'il ne faut pas faire un grief au riche de dépenser beaucoup. Plus il dépense, plus il remplit son devoir ; plus il crée de travail, de salaire, de profit, plus il restreint la pauvreté. La loi économique sanctionne, vérifie, contrôle la loi évangélique ; elle fait plus, elle la justifie.

Toute richesse, à l'exception des fortunes de vol, de rapine et de spoliation, qu'il faut maudire, a été une création de celui qui la possède ou du moins de celui dont il a hérité. Le travailleur, quel qu'il soit, ne crée pas la richesse. Certainement il y contribue. Sans lui, elle ne serait pas plus constituée que sans les mains le cerveau ne pourrait écrire, et sans la langue énoncer la pensée qu'il a conçue ; mais ni les mains ni la langue n'ont créé la pensée qu'elles manifestent.

Entre l'entreprise qui réussit et celle qui échoue, la différence n'est pas dans les bras, généralement d'égale valeur ; elle est entre les cerveaux des directeurs : l'un actif, pondéré, et l'autre faible ou déséquilibré. Le riche a donc créé sa richesse, et il ne l'a pas créée au détriment du pauvre, puisque le seul usage qu'il en puisse faire est de la lui distribuer.

La liberté de dépenser, c'est-à-dire de distribuer, devoir et nécessité de la richesse, ne subit que deux restrictions, sur lesquelles la théologie et la science sociale s'accordent.

La loi théologique dit au riche : « Dépense, soit ! mais la manière dont tu dépenses n'est pas indifférente ; un luxe désordonné, les prodigalités, les vices profitent aux pauvres, mais en le corrompant et en te corrompant toi-même ; évite toute dépense immorale qui entraînerait la ruine de ton âme, de celle du malheureux qui y trouvera un soulagement matériel. »